

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois d'avril, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023

Sont présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, POUGET Sabine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine SOLIER Richard, SOULIÉ Jean-Marc.

Absente et excusée : BÉGUÉ Elodie, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia.

Secrétaire de séance : HENRY Christian.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

VOTE DES TAUX DES TAXES (TH, TFB, TFPNB)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°20220408-14 du 8 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 33,23 % ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 82,59 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **de modifier** les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :
 - TH : 8,11 %
 - TFB : 33,56 %
 - TFPNB : 83,42 %

- **de charger** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 28 mars 2023,

Vu le projet de budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2023 de la Commune, arrêté comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	Vote	chap	libellé	Vote
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	161 310.00	013	Atténuation de charges	0.00
012	Charges de personnel	104 830.00	70	Produits des services	22 284.00
014	Atténuation de produits	1 150.00	73	Impôts et taxes	202 704.00
65	Indemnités participat° et sub	321 317.13	74	Dotations	192 000.00
66	Intérêts d'emprunts	4 473.00	75	Autres produits de gestion	57 700.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	77	Produits spécifiques	30.00
042	Amortissements	42 644.28	040	Immobilisation corporelles	-
023	Virement à la SI	90 135.99	002	Résultat fct reporté	251 142.40
Total dépenses fonctionnement		725 860.40	Total recettes fonctionnement		725 860.40
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit ivt reporté	8 682.40	001	Excédent ivt reporté	0.00
16	Remboursement de capital	22 503.00	10	Dotations, fonds divers	21 642.40
204	Subventions versées	2 170.00	13	Subventions reçues	350.00
21	Immobilisation corporelle	102 517.27	16	Emprunt, dépôts / caution	201 000.00
23	Travaux en cours	220 000.00	024	Produits des cessions	100.00
27	Avance budget annexe	0.00	040	Amortissement	42 644.28
			021	Virement de la SF	90 135.99
Total dépenses investissement		355 872.67	Total recettes investissement		355 872.67

- **Approuve** le budget primitif 2023 du budget annexe du service assainissement, arrêté comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	4 188.00	70	Redevances	20 900.00
012	Charges de personnel	6 000.00	70	Contributions eaux pluv.	15 000.00
014	Atténuation de produits	3 060.00	74	Subvention Département	8 300.00
66	Charges financières	4 723.00	77	Subventions BP Cne	26 120.70
042	Amortissements	16 076.00	042	Amortissements	5 982.23
023	Virement section ivt	63 678.23	002	Excédent fonct. reporté	21 422.30
Total dépenses fonctionnement		97 725.23	Total recettes fonctionnement		97 725.23
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit antérieur	45 444.31	1068	Affectation du résultat	45 444.31
16	Remboursement capital	27 041.00	1022	FCTVA	1 269.00
21	Immobilisations corporelles	0.00			
23	Travaux en cours	48 000.00			
040	Amortissements	5 982.23	040	Amortissement réseaux	16 076.00
			021	Virement section fonct	63 678.23
Total dépenses investissement		126 467.54	Total recettes investissement		126 467.54

- **Approuve** le budget primitif 2023 du budget annexe du Lotissement Le Clos de Caufour, arrêté comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>					
002	Déficit reporté	9 023.60	002	Excédent reporté	0.00
042	Stock	31 808.73	042	Stock	0.00
043	Frais accessoires	91.42	043	Transfert charges	91.42
66	Intérêt emprunt	91.42	75	Déficit pris en charge par le BP	10 953.95
			70	Vente terrains	29 969.80
Total dépenses fonctionnement		41 015.17	Total recettes fonctionnement		41 015.17
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
001	Déficit reporté	0.00	001	Excédent reporté	14 375.92
040	Stock terrains	0.00	040	Stock terrains	31 808.73
16	Emprunt	46 184.65	16	Emprunt/dette	0.00
Total dépenses investissement		46 184.65	Total recettes investissement		46 184.65

- **Approuve** le budget primitif 2023 du budget annexe du Lotissement l'Eminade, arrêté comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>					
002	Déficit reporté	53 932.18	002	Excédent reporté	0.00
042	Variation stocks	65 445.31	042	Variation terrains aménagés	65 445.31
60	Études	1 500.00	70	Vente terrains	0.00
			75	Prise en charge déficit par BP	55 432.18
Total dépenses fonctionnement		120 877.49	Total recettes fonctionnement		120 877.49
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>					
001	Déficit reporté	65 445.31	001	Excédent reporté	0.00
040	Stock terrains	65 445.31	040	Stock terrains	65 445.31
			168748	Dette BP Commune	65 445.31
Total dépenses d'investissement		130 890.62	Total recettes d'investissement		130 890.62

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

QUESTIONS DIVERSES

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIS A BOUSSAC ET A BARAQUE DE CUSSAN : DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu deux Déclarations d'Intention d'Aliéner pour un bien situé à Boussac et un autre à La Baraque de Cussan, et qu'il a renoncé à son Droit de Prémption sur ces deux affaires.

Le Maire,
François CARRIERE



Le secrétaire de séance
Christian HENRY

